

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 8

Nachruf: Reinhard Langenegger
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nouvelle main-d'œuvre et de formuler leurs revendications de telle sorte que le salaire réel ne subisse aucune diminution.»

Le secrétaire international Roelofs, élu il y a 3 ans, a été réélu pour une nouvelle période administrative.

Au Bureau international du travail.

Le Conseil d'administration du B. I. T. a désigné comme directeur du Bureau en remplacement d'Albert Thomas, M. Harold Beresford Butler, jusqu'ici directeur-adjoint.

M. Butler naquit à Oxford le 6 octobre 1883. Il fit des études au collège d'Eton, puis à l'Université d'Oxford. Il entra dans l'administration britannique en 1907 et fut transféré en 1917 au ministère du travail, qui venait d'être créé, il participa activement à l'organisation de ce département dont il devint 2 ans plus tard secrétaire principal adjoint. En cette qualité, M. Butler eut une large part dans la rédaction du projet qui fut soumis par le gouvernement britannique en février 1919 à la commission de législation internationale du travail de la Conférence de la paix. Il participa activement aux travaux de cette commission, et plus tard comme secrétaire-général aux travaux de la Conférence internationale du travail de Washington en 1919. Après l'élection d'Albert Thomas à la direction du Bureau, M. Butler en devint le directeur-adjoint.

Le nouveau directeur n'est donc pas un inconnu dans l'Organisation internationale du travail. La succession qu'il assume est terriblement lourde. Nous lui souhaitons plein succès.

Reinhard Langenegger. †

Le mouvement syndical suisse vient de perdre un de ses fidèles combattants en la personne de Reinhard Langenegger, président central des tisserands à points plats et vice-président de la Fédération des travailleurs du textile à domicile. Il est décédé par accident sur le chemin du retour, au sortir d'une assemblée, entre Trogen et Blatten, dans la nuit du 3 au 4 août. Né en 1874, à Wald dans le canton d'Appenzell, il perdit de bonne heure ses parents et fut recueilli dans un orphelinat. Très jeune il dut gagner sa vie. Ses qualités d'intelligence et de cœur le mirent en évidence parmi ses collègues, qui lui confièrent la direction de leur organisation. Durant 20 ans, sans interruption, il siégea au comité central des tisserands à points plats et des travailleurs à domicile. Langenegger était l'une des belles figures de nos congrès syndicaux. Ennemi des phrases, ses avis pondérés et objectifs n'en étaient que plus appréciés. Cet homme modeste jouait un rôle de premier plan dans le parti socialiste d'Appenzell. Les tisserands perdent en lui l'un de leurs meilleurs avocats.

Bibliographie.

Le Traducteur, journal allemand-français pour l'étude comparée des deux langues. — Ce journal est un moyen à la fois pratique et peu coûteux de se perfectionner dans l'une ou l'autre langue, tout en complétant ses connaissances en d'autres domaines. — Un numéro spécimen sera servi gratuitement à toute personne qui en fera la demande à l'administration du *Traducteur*, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).